

**DEMANDE D'UN CREDIT DE 106'000 FRANCS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A L'AVENUE DE LA GARE 11 DANS LE BUT D'Y AMENAGER UN ESPACE VIVRE ENSEMBLE**

## **1. INTRODUCTION**

La Ville de Delémont souhaite développer un lieu de proximité ouvert à l'ensemble de la population, intitulé Espace Vivre Ensemble, dans le bâtiment communal situé à l'Avenue de la Gare 11. Ce projet vise à renforcer la cohésion sociale, faciliter l'accès aux prestations existantes et soutenir les parcours de vie des habitantes et habitants, dans une logique de prévention et de complémentarité avec les dispositifs déjà en place.

Les constats réalisés ces dernières années, tant au niveau communal que cantonal, mettent en évidence plusieurs enjeux convergents : un manque de lieux de rencontre accessibles sans obligation de consommation, des difficultés d'accès à l'information et aux prestations, des situations d'isolement touchant différentes générations ainsi que des besoins croissants d'accompagnement pour les familles, les jeunes et les personnes âgées. Dans ce contexte, la création d'un espace transversal de proximité constitue un levier concret pour améliorer le mieux-vivre ensemble et renforcer l'efficacité de l'action publique.

Le bâtiment de l'Avenue de la Gare 11, déjà partiellement utilisé par la Maison de l'enfance, offre une opportunité pertinente pour développer un tel projet. Les travaux envisagés permettront d'adapter les locaux, d'améliorer leur accessibilité et de valoriser durablement un bien communal existant, aujourd'hui sous-utilisé. Le fonctionnement de l'Espace Vivre Ensemble reposera sur une collaboration étroite entre services communaux, partenaires institutionnels et associations locales, dont plusieurs ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt à y proposer des activités ou des permanences. Le projet est conçu comme une phase test d'une durée de deux ans, permettant d'évaluer les besoins effectifs, la fréquentation et les modalités de gouvernance les plus adaptées en vue d'une éventuelle pérennisation.

La présente demande de crédit de 106'000 francs porte sur la remise en état et l'adaptation des locaux ainsi que sur la mise en place d'une communication permettant d'assurer la visibilité et l'appropriation du lieu par la population.

## **2. PRIORITE POUR LA PROTECTION DU CLIMAT : PERTINENCE ET DURABILITE DU PROJET**

Les liens de ce projet avec la protection du climat sont ténus. On peut néanmoins mettre en évidence qu'il permet de réhabiliter, de mettre en évidence et d'utiliser avec efficience un bâtiment communal largement délaissé depuis 2018. Les travaux qui font l'objet de la demande de crédit seront utiles à long terme, quelle que soit l'affectation future du bâtiment.

L'Espace Vivre Ensemble a pour objectif principal le renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble au sein du quartier et de la ville en général. Les activités et projets qui y seront déployés auront inmanquablement des effets positifs sur les objectifs fixés dans le Plan climat communal, en particulier dans les volets 5 « Economie locale et consommation responsables » et 6 « Gouvernance, coopération et participation ».

## **3. CONTEXTE**

### **a) Au niveau communal**

La Ville de Delémont met en œuvre plusieurs projets à caractères sociaux à destination des aînés, des enfants et des jeunes principalement. A travers l'élaboration successive de la politique des seniors, puis de celle de l'enfance et de la jeunesse, elle s'est ancrée dans une certaine proximité avec les citoyennes et les citoyens. Sa volonté est de mettre en place les conditions cadres pour faciliter les échanges, la mixité et la cohésion sociale. Cette préoccupation se retrouve également au niveau politique, par le biais des diverses interventions déposées au Conseil de Ville ces dernières années, axées sur la notion de « mieux-vivre ensemble ». Le programme de législature 2023-2027 mentionne explicitement la volonté d'« améliorer la qualité du lien social entre les différentes composantes de la population ».

#### Manque de lieux de rencontres

Au travers des démarches initiées auprès des seniors et des jeunes, un constat traverse les générations : Delémont manque d'un endroit pour se retrouver, échanger, discuter, jouer, sans nécessité de consommation. Les personnes âgées revendiquent le besoin de pouvoir se retrouver entre elles, pour rompre la solitude, tandis que les jeunes, principalement ceux qui sont sortis de l'école obligatoire et ne peuvent plus fréquenter l'Espace-Jeunes, auraient besoin d'un lieu pour être ensemble, avec un encadrement plus ou moins important. Tous mettent en avant la richesse que représentent les échanges entre les générations et les offres d'entraide qui pourraient être mises en place par le biais de lieux de mixité générationnelle.

#### Circulation des informations

Un autre constat peut être posé : les informations concernant les offres et prestations à destination de la population sont mal connues, mal communiquées, peu centralisées. Les citoyennes et les citoyens ne savent pas à qui s'adresser pour des demandes au sujet des prestations sociales, des possibilités d'aide au quotidien, des conditions

d'accès à la Maison de l'enfance, des prestations de l'Espace-Jeunes ou encore des offres de loisirs, sportives ou extra-scolaires. La multiplicité des interlocuteurs rend l'accès à l'information compliqué, excluant de fait toute une partie de la population. Un espace d'accueil et d'information pourrait répondre à une telle demande.

### Familles et encouragement précoce

Le diagnostic mené pour la politique de l'enfance et de la jeunesse a mis en lumière un manque d'informations à l'attention des parents durant les périodes qui entourent l'accueil d'un nouveau-né, puis la petite enfance, avant l'entrée à l'école. Au-delà des prestations proposées par le centre de puériculture, la Puce verte et, dans une moindre mesure, la Maison de l'enfance, rares sont les lieux et les moments à disposition des parents pour se renseigner, échanger sur leurs préoccupations, en présence ou non de leurs enfants. Le développement de l'offre existante, par l'organisation de moments de rencontres et d'échanges, répondrait à un besoin identifié.

### Localisation de l'Espace-Jeunes

La localisation actuelle de l'Espace-Jeunes ne répond pas à l'ensemble des besoins. Bien que proposant déjà des moments de délocalisation devant le Collège et dans les quartiers grâce à son Vélo rouge ou lors des Eléphantaisies, l'Espace-Jeunes a besoin d'élargir son rayon d'action en développant un second lieu d'accueil plus central et plus accessible.

### Secteur scolaire de la Maison de l'enfance

La Maison de l'enfance utilise actuellement le 1<sup>er</sup> étage de l'Avenue de la Gare 11 pour l'accueil de 20 à 30 enfants pour le temps suivant les repas de midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h45 à 14h00 environ. Cela offre un accueil proche des écoles, qui limite les temps de déplacements des élèves et qui décharge en partie les locaux principaux de la Mandchourie.

### Lieux de séances pour associations

Le projet de mise à disposition d'une maison des associations est sur les bureaux de l'administration communale de longue date et n'a jamais pu être formalisé, faute de ressources et d'engagement concret des associations. Des demandes de lieux équipés pour des séances de comité, par exemple, ont néanmoins été récemment formulées auprès des services communaux. L'ouverture d'une ou deux salles à l'Avenue de la Gare 11, louées à des prix avantageux, permettrait d'évaluer le besoin effectif.

### Valorisation d'un bâtiment existant

Le bâtiment de l'Avenue de la Gare 11 est actuellement occupé de manière partielle par la Maison de l'enfance sur le temps de midi. En dehors de ces plages horaires, une partie importante des locaux demeure sous-utilisée. Cette situation offre une opportunité de développer un projet à forte utilité sociale en optimisant l'usage d'une infrastructure existante, sans acquisition foncière ni construction nouvelle. Cette nouvelle utilisation s'inscrit par ailleurs dans le sens des demandes formulées par la motion interpartis 5.10/21 « Sauvegarde du bâtiment de la Gare 11, sis sur la parcelle n°898, Avenue de la Gare à Delémont », acceptée par le Conseil de Ville le 31 janvier 2022.

## **b) Au niveau cantonal**

### Rapport social 2021

Le Rapport social 2021 du Canton du Jura souligne que « de nombreuses personnes auraient droit à des prestations sociales mais n'y font pas recours pour différentes raisons. Cette situation constitue une réelle problématique qui nécessite une réaction des collectivités publiques [...]. En effet, le fait que les Jurassiennes et les Jurassiens ne fassent pas valoir leurs droits dans ce domaine entraîne dans la grande majorité des cas une aggravation voire une complexification significative des problèmes rencontrés par ces dernier·ère·s ». Le Gouvernement jurassien propose ainsi quatre mesures subsidiaires afin de répondre à la problématique du non-recours aux prestations sociales, parmi lesquelles le « renforcement du réseau d'entraide et de proximité afin d'identifier les personnes les plus vulnérables et pouvoir leur proposer des prestations adaptées à leur situation ».

### Planification médico-sociale 2040

Dans sa planification médico-sociale 2040, le Canton du Jura propose la « création de pôles « santé-social » pour un accompagnement global des personnes fragilisées et dépendantes. [...] Ces pôles deviendraient à terme des lieux importants pour la communauté et serviraient de lieux de rencontre et dans une certaine mesure, de conseil, d'information et d'orientation ». L'accent est mis également sur « l'entraide intergénérationnelle [...], proposer des actions ciblées visant à renforcer les contacts et l'entraide entre les générations. Sensibiliser les jeunes et la population en général pour combattre les préjugés et permettre une meilleure compréhension des besoins des personnes âgées ».

## Etats généraux de la jeunesse

Les Etats généraux de la jeunesse, organisés en mai 2025 par le Canton, ont mis en évidence différentes pistes pour faciliter l'accès aux prestations sociales pour les jeunes et leurs familles, en particulier lors de situations personnelles ou familiales compliquées. Deux propositions ont émergé : le développement de guichets uniques, permettant de répondre aux demandes des jeunes et de leurs familles ; la détection précoce des parcours de vie et situations personnelles potentiellement compliqués, notamment au sein des différentes structures encadrant les enfants et les jeunes aux différents stades de leur vie (crèche, accueil pré et para-scolaire, école, etc.).

### **4. PROJET D'ESPACE VIVRE ENSEMBLE**

#### Buts et objectifs de l'Espace Vivre Ensemble

Au regard des constats établis au niveau communal et cantonal, la création d'un Espace Vivre Ensemble à l'Avenue de la Gare 11 doit doter de Delémont d'un outil transversal de proximité, permettant de renforcer la cohésion sociale, d'améliorer l'accès aux prestations et de soutenir les parcours de vie des habitantes et habitants. Le projet s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les offres existantes et de valorisation des ressources communales déjà en place.

L'Espace Vivre Ensemble a pour objectif de répondre au manque identifié de lieux de rencontre accessibles, non marchands et intergénérationnels. En favorisant les échanges informels et la convivialité, il contribue à lutter contre l'isolement, à renforcer le sentiment d'appartenance et à soutenir le mieux-vivre ensemble, dans une optique préventive. Il vise également à améliorer la lisibilité et l'accessibilité des informations et prestations à destination de la population. En proposant un point d'accueil identifiable et à bas seuil, l'Espace Vivre Ensemble contribue à réduire les situations de non-recours, à orienter les personnes vers les dispositifs appropriés et à renforcer l'efficacité globale de l'action publique.

Un autre objectif central réside dans le soutien aux familles, aux enfants et aux jeunes. L'Espace Vivre Ensemble complète les offres existantes en matière d'encouragement précoce et d'accueil parents-enfants, tout en proposant un second point d'ancrage plus central pour les activités de l'Espace Jeunes. Cela permet de diversifier les lieux d'accueil, d'améliorer la prévention et de renforcer la continuité des parcours.

Enfin, l'Espace Vivre Ensemble doit permettre de favoriser les synergies entre services communaux, partenaires institutionnels et associations locales. En mettant à disposition des espaces de rencontre et de séance, il soutient concrètement la vie associative, encourage la participation citoyenne et contribue au dynamisme et à l'attractivité de la Ville de Delémont.

#### Acteurs impliqués

Plusieurs acteurs ont déjà montré un intérêt à rejoindre l'Espace Vivre Ensemble et y proposer des prestations dans différents domaines et pour différents publics :

- Toute la population
  - Une permanence d'accueil, de conseil, d'information et de réorientation sera assurée à tour de rôle par le Service CSJL, l'animateur du Conseil delémontain des jeunes, et SIANA24. Le but de cette permanence est de renseigner sur ce qui est fait à l'Espace Vivre Ensemble et les prestations dont il est possible de bénéficier au sein de la structure et en-dehors ;
  - Lors de sa présence, SIANA 24 assurera également une permanence sous la forme d'un espace de renseignements et de conseils en santé, de prévention et d'orientation neutre vers le réseau de soins et/ou social. Elle ne vise pas à réaliser des soins ni à concurrencer les prestations existantes ;
  - Libre Accès, qui existe déjà à Porrentruy et qui est un lieu convivial et accueillant, ouvert à toutes et tous pour accompagner les difficultés de la vie, proposera des séances d'accompagnement psycho-social, une fois par semaine.
- Parents et enfants
  - Le Centre de puériculture jurassien proposera des ateliers ou goûters conviviaux une fois par mois. Des ateliers de cuisine pour bébés sont également envisagés ;
  - Familles2000 occupera les locaux avec le programme petits:pas une fois par mois, pour un accueil ouvert à toutes les familles, axé sur le jeu et la prise d'une collation en commun, avec la possibilité de conseiller et orienter les parents dans le réseau de professionnel-le-s ;
  - Terre de Feu, association dont le but est de promouvoir la santé, le bien-être physique, psychique et social auprès de tous les individus (couple, famille, grossesse, parentalité et sexualité) assurera une permanence une fois par mois et organisera des rencontres individuelles ou sous forme de cours ;
  - La ludothèque mettra des jeux à disposition sur place.
- Enfants et jeunes
  - La Maison de l'enfance continuera d'occuper le 1<sup>er</sup> étage avec un groupe d'écoliers qui prend le repas de midi à la cafétéria d'Avenir 33, puis vient passer le temps libre à la Gare 11 ;

- L'Espace-Jeunes sera ouvert en accueil libre tous les jeudis après-midi, en complément de sa présence devant le Collège avec le Vélo rouge, selon le même principe que l'accueil libre en place actuellement à l'Art'senal ;
- Les réunions et autres activités du Conseil delémontain des jeunes pourraient prendre place dans l'Espace Vivre Ensemble.
- Seniors
  - Pro Senectute pourrait dispenser différents types de cours : cours de cuisine pour messieurs, cours de cuisine avec échange avec des migrant.e.s, après-midi jeux, ateliers créatifs, ateliers intergénérationnels autour du numérique ou encore groupe de parole pour lutter contre l'illettrisme. L'offre exacte, la période et la fréquence d'occupation restent encore à définir ;
  - La Croix-rouge jurassienne, qui propose déjà actuellement des après-midi loisir dans les locaux de l'Art'senal, pourrait les délocaliser à l'Espace Vivre Ensemble.
- Personnes migrantes
  - Le coordinateur du bénévolat de l'AJAM assurera une demi-journée de permanence par semaine dans le cadre de ses fonctions de bénévolat/information/partenariat, pour une durée test de 3 mois ;
  - Terre d'Accueil, collectif citoyen pour l'accompagnement des personnes migrantes dans le Canton du Jura, occupera le sous-sol un après-midi par mois pour des jeux, partages et la pratique du français ;
  - L'association Rencontre Syrienne-Suisse organisera des activités éducatives, artistiques et culturelles pour tous les âges, par la mise en place de rencontres et d'événements, 2 vendredi par mois de 17h à 22h ;
  - La communauté ukrainienne établie dans le Jura pourrait également proposer un atelier artistique de cirque destiné aux enfants et aux adultes ;
  - L'AJAM pourrait organiser certains modules de ces cours de primo-information dans les locaux, environ quatre fois par année, ainsi que des cours pour ses bénévoles.
- Personnes en réinsertion
  - Caritas Jura est intéressé à rejoindre le projet, selon une forme qui doit encore être définie.

D'autres partenaires ont été approchés, qui n'ont pour le moment pas de besoins pour intégrer un tel lieu, mais qui pourraient être associés en cas de demandes spécifiques, à l'image de Pro Infirmis et d'Addiction Jura.

#### Utilisation et états des locaux

Le bâtiment de la Gare 11 est organisé sur 3 niveaux : le sous-sol dispose d'une salle traversante est-ouest, de WC, d'une douche et d'un vestiaire, d'un hall et de caves ainsi que d'une sortie au niveau du Collège ; le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage sont chacun composés de quatre pièces de taille plus ou moins équivalente, d'une cuisine et d'une salle de bain/WC. Afin de pouvoir investir le bâtiment, des travaux d'entretien et de remise en état sont nécessaires, qui sont détaillés dans le chapitre « demande de crédit » ci-dessous.

Les différents espaces disponibles pourraient a priori être utilisés comme suit (seuls sont indiqués les partenaires ayant annoncé des jours et des fréquences de présence, l'utilisation des locaux par les autres partenaires sera affinée dans la suite du projet) :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	sous-sol					
	rez-de-chaussée		Permanence CSJL	Permanence CDJ Gouters conviviaux CPJ (mensuel)	Permanence CSJL	Familles2000 (mensuel)
	1er étage					
<b>Midi</b>	sous-sol					
	rez-de-chaussée		Permanence CDJ	Permanence CDJ		
	1er étage	MDE écoliers	MDE écoliers		MDE écoliers	MDE écoliers
<b>Après-midi</b>	sous-sol			Terre d'Accueil (mensuel)		
	rez-de-chaussée	Gouters conviviaux CPJ (mensuel)	Permanence CDJ	Permanence SIANA24 Accompagnements Libre Accès	Permanence AJAM	Permanence SIANA24
	1er étage				EJ Accueil libre	
<b>Soir</b>	sous-sol					
	rez-de-chaussée					Rencontre Syrienne-Suisse (bimensuel)
	1er étage					

Une utilisation en soirée est également envisageable pour des associations ou sociétés qui auraient des besoins pour des séances. Une limite sera fixée à 22h et ces locations se feront contre paiement d'un montant à définir.

Durant les périodes de permanence, la population delémontaine pourra fréquenter librement l'Espace Vivre Ensemble, pour échanger et discuter de manière informelle autour d'un café avec d'autres personnes. Il est aussi prévu d'organiser ponctuellement des conférences, en collaboration avec les partenaires présents et des rencontres de type repas communautaires ou autre.

### Equipements

Les équipements existants au 1<sup>er</sup> étage et utilisés actuellement par la Maison de l'enfance resteront tels quels, soit canapés, tables, chaises, rangements, baby-foot. Les locaux du rez-de-chaussée devront être entièrement équipés en tables, chaises, bureaux, rangements, canapé, etc. Une partie de ce mobilier pourra être récupéré dans le stock existant au sein de l'administration communale (anciens bureaux SID et mobilier de la colonie du Creux-des-Biches par exemple). Le reste sera acheté d'occasion. Des équipements informatiques sont également à prévoir pour rendre les locaux utilisables par tous les partenaires : ordinateur portable, imprimante et système de projection notamment.

### Conventions d'utilisation

Des conventions d'utilisation seront conclues entre la Municipalité et chacun des partenaires externes. Celles-ci auront une durée de 6 mois, renouvelable, afin de garantir une certaine flexibilité. Le principe retenu pour l'instant pour l'utilisation des locaux par les partenaires externes est le suivant : si la prestation proposée est gratuite et ouverte à toute la population, le prestataire ne paie pas de location. Au contraire, si la prestation prévue est payante ou privée (séances d'associations, colloques, etc.), la mise à disposition des locaux se fera contre paiement d'une location dont le montant doit encore être défini.

### Communication

Le point central du projet est la communication autour de celui-ci, afin de le faire connaître, de favoriser sa fréquentation, de le rendre visible. Pour ce faire, il est prévu de créer une identité visuelle propre à l'Espace Vivre Ensemble, sous forme de logo. Celui-ci sera utilisé pour la signalétique du lieu mais aussi sur les différents supports de communication : flyers, réseaux sociaux (Instagram, Tik Tok, Facebook, etc.), site internet, presse régionale, etc.

### Coordination

La coordination des différents partenaires de l'Espace Vivre Ensemble, la tenue à jour de l'agenda d'utilisation des différentes salles, la communication intensive ainsi qu'une présence ponctuelle sur place doivent être assumées par un-e responsable. Le temps de travail pour mener à bien ces missions est estimé à 20% et sera pris sur la dotation en personnel actuelle du Service CSJL pour les deux ans du projet-pilote. Cela engendrera cependant le report d'autres prestations et projets prévus initialement.

A l'issue du projet-pilote, il s'agira d'identifier le mode de gouvernance idéal pour proposer la pérennisation ou non de ce lieu. Une association composée des utilisateurs et utilisatrices pourrait être créée pour assurer la gestion et la coordination des lieux.

### Changement d'affectation

Le bâtiment de l'Avenue de la Gare 11 accueillait jusque-là une crèche puis le Collège. Compte tenu du changement d'affectation prévu par l'installation d'un Espace Vivre Ensemble, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire pour ce changement d'affectation.

## **5. DEMANDE DE CRÉDIT**

La demande de crédit concerne à la fois la remise en état des locaux, la mise en place d'une communication claire et efficace autour de l'Espace Vivre ensemble, l'achat de divers équipements et le dépôt d'un permis de construire.

### **a) Travaux de remise en état**

#### A. Installations électriques

Les installations électriques existantes doivent être mises en conformité au 1<sup>er</sup> étage et l'éclairage de secours doit être revu.

Installations électriques, prises, lumières, conformité	10'000
Installations électriques, éclairage de secours	3'500
<b>Total A</b>	<b>13'500</b>

#### B. Installations sanitaires

Les installations sanitaires doivent être mises en conformité, tant au niveau des cuisines que des WC.

Installations sanitaires, cuisine, WC, contrôle général	1'500
<b>Total B</b>	<b>1'500</b>

### C. Travaux de peinture

Afin de rendre les lieux plus accueillants, des travaux de peinture intérieure, des murs et des plafonds, doivent être entrepris, en particulier au 1<sup>er</sup> étage.

Travaux de peinture intérieure, murs et plafonds	20'000
<b>Total C</b>	<b>20'000</b>

### D. Travaux de menuiserie

Trois nouvelles portes doivent être installées à l'intérieur et divers réglages doivent être effectués sur les portes existantes.

Travaux de menuiserie (estimation)	5'000
<b>Total D</b>	<b>5'000</b>

### E. Raccordement informatique

Afin de pouvoir utiliser les locaux de manière optimale du point de vue informatique, la fibre optique doit être installée dans le bâtiment, ainsi que tous les éléments y relatifs.

Raccordement informatique – service informatique	6'000
SID – Nouveau raccordement fibre optique	14'000
Raccordements informatiques – électricité	3'500
<b>Total E</b>	<b>23'500</b>

### F. Monte-escalier

Les personnes à mobilité réduite (PMR) doivent pouvoir accéder à l'Espace Vivre Ensemble sans contrainte. La présence d'escaliers devant la porte principale représente un obstacle, qu'il est prévu de contourner par l'installation d'un monte-escalier.

Monte-escalier à plate-forme	15'500
Options pour monte-escalier	3'000
Travaux extérieurs, maçonnerie et génie-civil (estimation)	2'500
<b>Total F</b>	<b>21'000</b>

### G. Adaptation des accès PMR intérieur

Certains seuils devront être supprimés à l'intérieur du bâtiment, des mains courantes doivent être installées, afin de faciliter l'accès à destination PMR. L'accès à l'étage ne sera pas possible pour les PMR.

Adaptation des accès PMR à l'intérieur	3'000
<b>Total G</b>	<b>3'000</b>

### H. Création d'une grande pièce au rez-de-chaussée

Pour permettre des réunions en grands groupes, des échanges, des repas, dans une grande pièce accessible et lumineuse, il est prévu de supprimer une cloison entre deux pièces du rez-de-chaussée.

Création d'une grande pièce au rez-de-chaussée	12'500
<b>Total H</b>	<b>12'500</b>

### I. Système Salto pour les portes intérieures

Afin de garantir un accès à tous les partenaires sans contrainte, un système de fermeture Salto sera installé sur l'ensemble des portes intérieures.

Salto pour portes intérieures (10 pièces)	11'000
<b>Total I</b>	<b>11'000</b>

### J. Nettoyage, prestations service des bâtiments et ingénieur, divers et imprévus

Des montants ont été devisés pour le nettoyage de fin de chantier, les prestations de coordination du chantier et les divers et imprévus.

Nettoyage des locaux et des sols	2'000
Prestation service des bâtiments et ingénieur (estimation)	3'500
Divers, réserve, arrondi	8'500
<b>Total J</b>	<b>14'000</b>

La très grande majorité des travaux seront utiles durablement, quelle que soit l'utilisation future du bâtiment. Les postes A, B, C et D, représentant 40'000 francs, pourront être pris sur le crédit-cadre pour l'entretien des bâtiments communaux, étant donné qu'ils sont considérés comme des travaux d'entretien courant. Ainsi, après déduction de ces montants, les travaux de remise en état faisant l'objet de la demande de crédit représentent un total d'investissement de **85'000 francs**.

#### **b) Logo et communication**

L'élaboration des supports de communication comprend la création d'un logo, l'élaboration d'un flyer de présentation des activités qui se tiennent dans l'Espace Vivre Ensemble et la réalisation d'une signalétique extérieure dans un premier temps.

Sur la base d'offres demandées à deux graphistes delémontaines, la partie conception représente un montant estimé à environ 4'000 francs. Pour la partie production, il faut compter un montant d'environ 10'000 francs, qui englobe l'impression de flyers, la production et l'installation de la signalétique.

Les coûts liés à la communication de l'Espace Vivre Ensemble représentent un montant total de **14'000 francs**.

#### **c) Equipements divers**

Comme mentionné ci-dessus, divers équipements pourront être réutilisés, notamment des tables et chaises de la colonie du Creux-des-Biches. Certains autres devront être achetés, notamment des rangements et des canapés. Des équipements informatiques devront aussi être acquis.

Le montant retenu pour ces différents équipements est estimé à environ **5'000 francs**.

#### **d) Changement d'affectation**

La demande de permis pour le changement d'affectation génère des coûts : plan de situation signé du géomètre, plan des locaux et occupation prévue, émoluments de la Section des permis de construire, qui se montent à environ **2'000 francs**.

## **6. FINANCEMENT**

Tableau de bord pour le crédit d'investissement :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			106'000
Intégration du crédit dans le plan financier	<b>X</b>		55'000 (ligne 21)
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	<b>X</b>		

Charge financière		
Taux de l'amortissement comptable : 3%		3'180
Durée de l'amortissement comptable : 33,33 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3%		3'180
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		

La planification des besoins avec les partenaires a révélé la nécessité de réaliser des travaux non prévus lors de la détermination du montant au plan financier des investissements, notamment l'éclairage de secours, le raccordement en fibre optique, le monte-escalier, la suppression d'une cloison et le contrôle d'accès Salto.

Des demandes de financement/sponsoring ont déjà été faites auprès des SID et du prix Commune en santé, d'autres seront faites durant la mise en œuvre du projet à des organismes tels que la Loterie Romande, la fondation Binding ou la fondation Mercator.

## **7. AUTRES IMPLICATIONS FINANCIÈRES**

Les coûts d'exploitation annuels sont les charges (électricité, eau et gaz) et la conciergerie.

<b>Poste</b>	<b>Montant</b>	<b>Explications</b>
Charges liées	6'500	Chauffage, électricité, eau, selon estimation du service des bâtiments
Conciergerie	9'500	Engagement d'un·e auxiliaire en conciergerie à 12%, représentant 4h/semaine + 40h pour les grands nettoyages, à 32.65 francs (tarif horaire + part vacances + part 13 <sup>ème</sup> + charges employeurs) ; matériel et produits
<b>TOTAL</b>	<b>16'000</b>	

## **8. PLANIFICATION**

En cas d'acceptation de la présente demande de crédit, la demande de permis de construire pour le changement d'affectation sera déposée dans la foulée. A l'issue du traitement de celle-ci, les travaux de réaménagement du bâtiment pourront être menés dans le courant de l'automne. L'installation des équipements suivra et l'ouverture est prévue au début de l'année 2027. Le projet pilote portera jusqu'à la fin de l'année 2028. Ce calendrier pourrait se voir modifier en cas d'oppositions au permis de construire et au temps nécessaire pour le traitement de celles-ci.

## **9. PREAVIS DES COMMISSION ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

La demande de crédit de 106'000 francs a été préavisée par les commissions communales comme suit :

- Commission des affaires sociales et du logement, lors de sa séance du 20 avril 2026 : préavis positif à l'unanimité.
- Commission des finances, lors de sa séance du 4 mai 2026 : préavis positif à l'unanimité.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit destinée à la réfection du bâtiment de l'Avenue de la Gare 11 dans le but d'y aménager un Espace Vivre Ensemble.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 12 mai 2026

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 12 mai 2026. ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis ..... de la Commission des finances du 4 mai 2026
  - le préavis ..... de la Commission des affaires sociales du 20 avril 2026 ;
- sur proposition du Conseil communal :

### arrête

1. Le crédit 106'000 francs est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Suzanne Maître-Schindelholz

Lucie Uncücan-Daucourt

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - l'article 29 al. 1 let. r) et v) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le rapport du Conseil communal du 12 mai 2026 ;
  - le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et logement du 20 avril 2026 ;
  - le préavis favorable de la Commission des finances du 4 mai 2026 ;
  
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de CHF 106'000.- pour la réalisation de travaux à l'avenue de la Gare 11 dans le but d'y aménager un espace vivre ensemble est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Suzanne Maître-Schindelholz

Lucie Üncücan-Daucourt

**Délai référendaire : 13 juillet 2026**

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2026